



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32907

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les insuffisances du taux de préscolarisation des enfants âgés de deux ans dans le département de la Réunion. Alors que ce taux était de 30 % en 1982-1983, il est passé à 18 % en 1991-1992, pour retomber finalement à 11 % en 1997-1998, tandis qu'il avoisine les 30 % en métropole. Or la pré-scolarisation est un atout déterminant dans la réussite scolaire, eu égard à son rôle de socialisation des enfants par la connaissance de leur culture environnante. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les initiatives propres à la Réunion qu'elle envisage de prendre afin de faciliter la hausse du taux de préscolarisation pour les deux ans, de telle sorte qu'il atteigne, à court terme, des proportions équivalentes à celles de la métropole.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est conscient de l'insuffisance des taux de préscolarisation des enfants âgés de deux ans dans l'académie de la Réunion. Les constats statistiques relevés à l'occasion de l'enquête rapide de rentrée conduite sur l'île le 2 septembre 1999 font apparaître une stagnation, voire une légère régression, de ces taux par rapport à ceux constatés à la rentrée scolaire 1998-1999 (11,53 % des élèves de deux ans sont scolarisés en septembre 1999 alors que 12,75 % l'étaient l'année précédente). Toutefois, la tendance relevée est à relativiser en raison de l'évolution démographique positive de cette tranche d'âge (+ 643 enfants) et de l'effectif moyen d'élèves en classe maternelle (25,79 élèves par classe) qui offre la possibilité de scolariser deux élèves supplémentaires par classe, soit entre 2000 et 3 000 enfants de la classe d'âge considérée. Le recteur a ainsi demandé aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux enseignants de l'académie de la Réunion de démontrer aux parents d'élèves et aux municipalités de l'île tout l'intérêt d'une préscolarisation précoce. Cet effort d'information est d'autant plus nécessaire que de nombreux parents ne voient pas l'intérêt de cette prise en charge et de ce qu'elle représente en termes de réussite ultérieure alors que certaines municipalités se refusent à inscrire les enfants de deux ans, avançant le manque de locaux disponibles ou l'inadaptation de ceux-ci ou bien encore la nécessité d'offrir cette possibilité de scolarisation dans toutes les écoles de leur commune et non pas seulement dans celles disposant de places disponibles.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32907

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4382

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 7014